

Bruce Zevallos, para juriste, a présenté les détails d'une victoire juridique historique obtenue au nom de deux infirmières de santé publique qui ont développé des maladies graves et chroniques à la suite d'une exposition à des produits chimiques sur leur lieu de travail. Après avoir emménagé dans un bâtiment récemment construit, les infirmières ont passé quatorze mois à respirer des concentrations élevées de composés organiques volatils (COV). Il s'agissait plus précisément de vapeurs chimiques résultant de la dégradation toxique de tuiles de tapis et de l'humidité s'infiltrant à travers le plancher en béton. Bien que la direction ait initialement minimisé cette forte odeur en la qualifiant de dégagement gazeux normal, la santé des infirmières s'est rapidement détériorée, passant d'une irritation respiratoire à de graves vertiges, des palpitations cardiaques et des troubles neurologiques. Elles ont finalement été contraintes de cesser complètement de travailler et ont reçu un diagnostic de pathologies concomitantes, notamment de sensibilité chimique multiple (SCM).

Pour remporter l'affaire, il a fallu surmonter la forte résistance de l'employeur et des constructeurs, qui ont tenté de dissimuler des documents internes. En s'appuyant sur le cadre juridique du tribunal, Zevallos a obtenu la divulgation de documents cachés prouvant que la direction était parfaitement au courant des problèmes d'humidité persistants, des niveaux élevés de produits chimiques et des plaintes de santé similaires formulées par d'autres membres du personnel. Lors de l'examen de l'affaire, les juges ont appliqué une norme juridique stipulant que l'exposition aux produits chimiques sur le lieu de travail doit être un facteur significatif, mais pas nécessairement le seul, contribuant aux maladies. Les juges ont statué en faveur des infirmières après avoir examiné l'ensemble du dossier, notant que les deux femmes étaient des employées chevronnées comptant vingt ans d'ancienneté, avec des antécédents médicaux clairs, dont les symptômes avaient commencé après leur entrée dans le bâtiment et avaient atteint leur paroxysme lorsqu'une politique de fenêtres fermées avait emprisonné l'air toxique dans leur environnement de travail.

L'équipe juridique a également réussi à réfuter l'argument de défense courant selon lequel la SCM serait purement psychologique. Elle s'est appuyée sur des décennies de recherche menées par le Dr John Molot, expert en médecine environnementale, dont le raisonnement rigoureux a convaincu les juges que les symptômes des infirmières étaient légitimes et liés au travail. En fin de compte, ces décisions ont marqué un tournant historique dans le domaine de l'indemnisation des accidents du travail, car c'est la première fois que le tribunal a explicitement reconnu les voies biologiques et du système nerveux spécifiques endommagées par les émanations chimiques, créant ainsi une feuille de route internationale pour l'utilisation de la science moderne afin de protéger les travailleurs handicapés, et offrant la possibilité de protéger les droits des personnes touchées par la SCM.